

# Recouvrement des créances non garanties

Confiez-nous vos créances non garanties !

**Allianz Trade, leader mondial du recouvrement de créances commerciales, recouvre également vos créances non garanties.**

Dans le cadre de votre contrat d'assurance-crédit, vous bénéficiez aussi de la qualité et de la performance de notre recouvrement lorsque vos créances ne sont pas garanties :

- ↳ savoir-faire et notoriété du leader mondial
- ↳ recouvrement « terrain » pour plus de réactivité
- ↳ tarification sur mesure : puisque vous pouvez opter entre le barème de votre contrat ou un barème aux résultats

**Votre contrat ne prévoit pas d'export ?**  
Nous intervenons également sur le recouvrement de vos créances internationales.

**Vous hésitez encore à nous transmettre vos créances garanties ?**

Vous savez qu'Allianz Trade a toujours pris en charge le recouvrement de vos créances non garanties en appliquant le même barème que pour vos créances garanties.

Cependant, la tarification aux résultats, dans le cas des débiteurs In Bonis (IB)<sup>(1)</sup>, peut vous sembler mieux adaptée à ce type de créances.

Aussi, pour l'ensemble des dossiers non garantis et transmis sur des clients qui ne sont pas en procédure collective, vous pourrez désormais opter pour cette tarification aux résultats.

Si vous optez pour cette tarification, elle s'appliquera à l'ensemble de vos créances non garanties sur des débiteurs IB que vous nous transmettez, sans dérogation.

La facturation intervient sur les sommes qu'Allianz Trade récupère.

**Ainsi, vous ne payez qu'en fonction de nos succès.**

<sup>(1)</sup> In Bonis (IB) : entreprises qui ne sont pas en procédure collective

## Comment cela fonctionne ?

Pour la période déterminée dans l'avenant signé avec Allianz Trade et pour l'ensemble des dossiers IB non garantis, nous appliquerons aux sommes recouvrées, encaissées Allianz Trade ou vous-même, les pourcentages suivants :

- ↳ Pour les créances sur vos clients situés en France Métropolitaine, à Monaco et dans les DROM, COM, POM <sup>(2)</sup>, nous vous facturons 10% sur les sommes recouvrées avec un plafond de 4 500€ HT.
- ↳ Pour les créances sur vos clients situés hors France Métropolitaine, hors Monaco et en dehors des DROM, COM, POM <sup>(2)</sup>, nous vous facturons 15% sur les sommes recouvrées avec un plafond de 9 000€ HT.

Si au cours du recouvrement, nous sommes amenés, avec votre accord, à engager des frais de procédure, ceux-ci seront à votre charge (y compris notamment les honoraires d'avocat).

## Exemple

Vous nous transmettez une créance IB non garantie de 1 500€ sur un acheteur français.

Dans le cas où nous récupérons l'intégralité de votre créance, vous serez facturé à hauteur de 150€ HT.

<sup>(1)</sup> *In Bonis (IB) : entreprises qui ne sont pas en procédure collective*

<sup>(2)</sup> *DROM : Guadeloupe, Guyane Française, Mayotte, Martinique et Réunion  
COM : Terres Australes et Antarctiques Françaises, Saint Barthélemy, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna,  
POM : Polynésie Française, Nouvelle Calédonie*

## PLUS D'INFORMATIONS



**Contactez votre courtier / mandataire  
ou  
notre département Accueil et Services  
au 01 84 11 50 54  
[accueiletservices@allianz-trade.com](mailto:accueiletservices@allianz-trade.com)**

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes Recouvrement France  
1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50  
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 EUR - RCS Nanterre B 388 237 026